

## Détail des catégories / valeurs / notes

### Première catégorie : bâtiments intéressants

#### 0. Remarquable

Les qualités sont reconnues unanimement et sont susceptibles de jouer un rôle dans l'identification des habitants à leur site.

#### 1. Intérêts multiples

Moins prestigieux, mais présentant un ensemble de qualités indéniables.

#### 2. Intérêt évident

Présentant au moins par un aspect des qualités indéniables.

#### 3. Intérêt probable

Généralement moins élaboré mais présentant des qualités invitant à la suite d'une analyse sommaire, à la poursuite de recherches historiques ou archéologiques plus approfondies.

### Deuxième catégorie : bâtiments bien intégrés au site

#### 4. Typique

Possède des qualités d'une construction courante, sans pour autant présenter l'intérêt d'un exemple, et s'intégrant bien au site.

#### 5. Pittoresque

Caractérise un volume altéré ou possédant un intérêt difficile à évaluer, jugé pittoresque faute de pouvoir en préciser autrement l'intérêt.

#### 6. Neutre, banal

Ni qualités remarquables, ni défauts gênants ; dont la situation n'améliore, ni ne préjuge le site

### Troisième catégorie : bâtiments banals ou perturbants

#### 7. Sans intérêt

Présentant de nombreux défauts, mais peu en évidence.

#### 8. Perturbant

Nombreux défauts, inadapté au site.

#### 9. Perturbant en évidence

Altère le site, disparition souhaitable.

### Contact

Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel

Rue de Tivoli 1 – 2000 Neuchâtel

+41 32 889 69 09 | [OCPI@ne.ch](mailto:OCPI@ne.ch)

